

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 MARS 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

18-18

OBJET : Approbation du montant des contributions eaux pluviales des communes du territoire ParisEstMarne&Bois à compter de l'exercice 2018

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Représentés	16
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents :

Caroline ADOМО, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHЕ, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Clémence AVOGNON ZONON représentée par Régis PIO, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Nicole CERCLEY, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Florence CROCHETON représentée par Jacques J.P. MARTIN, Carole DRAI représentée par Germain ROESCH, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pascale MARTINEAU représentée par Alain DEGRASSAT, Marc MEDINA représenté par Alain PAVIE, Gilles PANNETIER représenté par Pierre LEBEAU, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Virginie TOLLARD représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL

Absents :

Christian CAMBON, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180330-D18-18-DE Date de télétransmission : 30/03/2018 Date de réception préfecture : 30/03/2018

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 26 MARS 2018

OBJET : Approbation du montant des contributions eaux pluviales des communes du territoire ParisEstMarne&Bois à compter de l'exercice 2018

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5219-5,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

VU le décret n°67-945 du 24 octobre 1967 concernant l'institution, le recouvrement et l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration,

VU la circulaire d'application du 12 décembre 1978, notamment son article 9,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer à compter de 2018 le montant commune par commune des contributions communales eaux pluviales pour l'équilibre des budgets annexes d'assainissement en délégation de service public et en régie directe,

VU le rapport de présentation de Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1

DIT que les contributions communales eaux pluviales sont fixées à compter de l'exercice 2018 comme suit :

*** Budget annexe en délégation de service public :**

* Bry-s/Marne	10.338 €
* Charenton-le-Pont	54.891 €
* Nogent-s/Marne	22.273 €
* le Perreux-s/Marne	22.273 €
Total budget annexe en DSP	109.775 €

*** Budget annexe en régie directe :**

* Champigny-s/Marne	300.000 €
* Fontenay-s/s-Bois.....	205.807 €
* Joinville-le-Pont	23.163 €

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180330-D18-18-DE
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018

* Maisons-Alfort.....	70.015 €
* Saint-Mandé	30.249 €
* Saint-Maur-des-Fossés	700.000 €
* Saint-Maurice	12.465 €
* Villiers-s/Marne.....	4.967 €
* Vincennes.....	111.000 €
Total budget annexe en régie	1.457.666 €

Article 2

DIT que ces contributions communales eaux pluviales sont inscrites en dépenses de la section de fonctionnement au budget principal à l'article 6558 «autres contributions obligatoires» et en recettes de la section d'exploitation des budgets annexes d'assainissement (délégation de service public et régie directe) à l'article 7063 «contributions communales (eaux pluviales)».

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

 Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
 094-200057941-20180330-D18-18-DE
 Date de télétransmission : 30/03/2018
 Date de réception préfecture : 30/03/2018